

RENOVATION DE LA CRECHE
ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

REGLEMENT DE CONSULTATION

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne des travaux d'aménagement de rénovation de la Crèche.

Rue du Clos Sourbier
17 480 LE CHÂTEAU D'OLERON.

Les travaux font l'objet de lots séparés.
Les entreprises admises à participer le sont à titre individuel.

CONDITION DE LA CONSULTATION

Le présent Appel d'Offre est un M.A.P.A. à lots distincts, et est soumis aux dispositions des articles 33 et 57 du Code des Marchés Publics.

Coordinateur SPS :

Nommé prochainement.

Composition des lots :

- lot 1 : MENUISERIES ALUMINIUM
- lot 2 : TOITURE ET ISOLATION
- lot 3 : SANITAIRES
- lot 4 : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX

Solution de base, options et variantes techniques :

Le D.C.E. comporte une solution de base et des options, auxquelles les candidats devront obligatoirement répondre.

Les entreprises sont dans la possibilité de présenter des variantes techniques, suite à la visite obligatoire. Une note technique précise sera alors à joindre à la proposition d'offre.

Délai d'exécution :

Il est demandé aux candidats de préciser leurs délais de livraison et d'exécution.

Les travaux auront lieu au mois d'août 2010, y compris les jours d'intempéries, mais hors période de préparation de 30 jours calendaires et congés légaux des entreprises.

Mesures particulières concernant l'organisation du chantier :

Le planning prévisionnel sera établi lors d'une réunion préparatoire avec les entreprises adjudicatrices des différents lots.

Mesures particulières relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail :

Assurées par le Coordinateur S.P.S., qui se devra d'établir un P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé).

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Chaque entreprise adjudicatrice se devra d'établir un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

PRESENTATION DES OFFRES

Le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) est à retirer auprès de :
Mairie du CHÂTEAU D'OLERON
4 bd Victor Hugo
17 480 LE CHÂTEAU D'OLERON

Tél. 05.46.75.53.00.
Fax. 05.46.47.79.75.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

L'A.E. (Acte d'Engagement – DC8) sera intégralement complété.

La proposition d'offre sera remise sous enveloppe cachetée à la Mairie du CHÂTEAU D'OLERON. Elle comportera les éléments demandés dans le C.C.T.P., ainsi que :

- l'ensemble des pièces constitutives du D.C.E. visées à chaque page et dûment complétées,
- Devis Quantitatif et Estimatif établi par le candidat
- DC4 (Lettre de candidature)
- DC5 (Déclaration du candidat)
- DC6 (Travail dissimulé)
- DC7 (Etat annuel – certificats)
- DC8 (Acte d'Engagement)
- DC13 (en cas de sous-traitance)
- un dossier complet du ou des sous-traitant(s) (en cas de sous-traitance).

JUGEMENT DES OFFRES

Elimination des candidats :

Lors de l'ouverture des plis, les conditions d'élimination et les critères de jugement des capacités des candidats seront les suivantes :

- candidatures non recevables en application des articles 43, 44, 47 du Code des Marchés Publics,
- candidatures n'ayant pas fourni les pièces mentionnées à l'article 45 du Code des Marchés Publics sous réserves des dispositions de l'article 52 1^{er} alinéa,
- candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes par rapport à la prestation faisant l'objet de la consultation.

RENOVATION DE LA CRECHE ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Jugement des offres :

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics, notamment :

- l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation,

- la prise en compte des critères de jugements qui sont les suivants :
 - - 40% pour les délais d'exécutions,
 - - 30% pour la valeur technique des prestations,
 - - 30% pour les prix des prestations.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. C'est sur ce D.Q.E. que sera pris en considération.

Lors de l'examen des offres, la personne responsable du marché se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront remises sous pli cacheté, qui portera l'adresse et les mentions suivantes :

Mr. Le Maire,
COMMUNE DU CHÂTEAU D'OLERON
4 bd Victor Hugo
17 480 LE CHÂTEAU D'OLERON

Offre pour l'aménagement et la rénovation de la Crèche
Lot (1, 2, 3 ou 4) : ...
(Nom de l'entreprise)

Le ou les plis devront être remis jusqu'au mercredi 16 juin 2010 17h00 dernier délai, ou envoyés par la poste à l'adresse indiqué ci-dessus par pli recommandé avec accusé de réception.

Passé ce délai, les plis ne seront pas retenus et renvoyés aux entreprises.
Idem en ce qui concerne les enveloppes qui ne seraient pas cachetées.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements techniques :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, il est demandé de faire une demande écrite, par fax (05.46.47.79.75.) ou par courriel (jll.chateau.oleron@wanadoo.fr) au moins 15 jours avant la date limite de réception des offres.

La réponse sera alors adressée à l'ensemble des entreprises qui auront retiré le dossier.

**RENOVATION DE LA CRECHE
ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.**

Renseignements administratifs et visites :

Il est impératif que l'entrepreneur se soit déplacé sur le site, sans cela l'offre sera déclarée irrecevable.

Pour réaliser cette visite obligatoire, l'entrepreneur devra prendre rendez-vous au moins 24h à l'avance avec Mlle. Le Bris, Responsable Administrative du Centre Technique Municipal.